

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 18

Artikel: Lausanne au temps de nos bisaïeules : [1ère partie]
Autor: Henrioud, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la Société Anonyme Suisse de Publicité Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

Sommaire du N° du 29 avril 1916 : Lausanne au temps de nos bisaieules (Marc Henriod) à suivre. — Pour qui me prenez-vous ? — Pour le 14 avril ! (G. Krieg). — Io on est bin, iqu'est sa pliaice ! — Fais ce que dois ! (Victor Ruffy). — Le Chalet de la Cousse (D.-A.).

LAUSANNE AU TEMPS DE NOS BISAIEULES

I

Il y a 82 ans paraissait un utile petit guide, devenu rare, qui avait « principalement pour but de faire connaître aux étrangers ce que Lausanne et ses environs offrent de plus remarquable, de les diriger dans les petites excursions qu'ils pourraient faire pour visiter les nombreuses et charmantes campagnes qui l'environnent, et de leur montrer que cette ville, par ses ressources locales et industrielles, sa civilisation, sa salubrité et ses magnifiques aspects, peut leur offrir un séjour agréable. »

Cette publication contient un certain nombre de renseignements peu connus ou qu'on ne trouve pas facilement ailleurs. Nous en glanons quelques-uns à l'intention du *Conteur Vaudois*, le fidèle défenseur des vieilles traditions, des vieilles coutumes et du vieux langage de notre bon et cher terroir.

Le chef-lieu de notre canton comptait alors, d'après le recensement de 1831, 15,146 habitants, savoir : 11,789 citoyens vaudois, de tout âge et des deux sexes, 2254 ressortissants d'autres cantons et 1103 étrangers. En moins d'un siècle la population de Lausanne a, comme on sait, plus que quintuplé, puisque le recensement de 1910 accusait un chiffre de 78,623 habitants qui se répartissaient comme suit : 4882 Lausannois, 33,795 Vaudois d'autres communes, 21,576 citoyens d'autres cantons et 18,370 étrangers. L'élément suisse n'a donc fait que quadrupler, tandis que les étrangers sont environ dix-huit fois plus nombreux qu'ils n'étaient en 1831.

Belle et bienfaisante nature
Tu nous as comblés des trésors
Dont l'étranger, sur d'autres bords,
N'obtient qu'une faible mesure.

Cette vérité, que le gai poète Valamont (J.-J. Porchat) consignait en tête de notre guide, a sans doute contribué dans une large mesure à attirer et à fixer sur nos rives beaucoup de nos Confédérés et tout ce monde cosmopolite qui s'y trouvent aujourd'hui.

Les rues de Lausanne, constate notre cicéronne, pour la plupart étroites, irrégulières, et plus ou moins rapides, offrent un trajet pénible, surtout pour les chevaux ; mais il s'empresse d'ajouter que cet inconvénient est compensé par la facilité avec laquelle les eaux s'en écoulement et l'état de propreté qui y est maintenant — avantage que n'ont pas toujours les villes plates. — Beaucoup de maisons touchent des jardins et un grand nombre d'entre elles jouissent des plus beaux aspects, surtout dans les rues d'Etraz, de St-Pierre, de Bourg et du Chêne, dont les terras-

ses dominent le vaste bassin du Léman ; d'autres quartiers, le Grand-St-Jean, Martheray et une partie de la Cité jouissent également de points de vue agréables. La ville est d'ailleurs pourvue de quantité de fontaines qui fournissent abondamment d'excellente eau. Il n'est pas question ici des cafés.

Lausanne a quatre foires annuelles et deux marchés par semaine : le mercredi et le samedi (comme aujourd'hui) ; ce dernier est le plus populeux. Un assez long chapitre est consacré aux monnaies et aux poids et mesures.

Les espèces qui ont cours à Lausanne et dans le canton sont : les pièces d'or de 16 francs (1 fr. = env. 1 fr. 50) et celles d'argent de 4, 2 et 1 fr. au coin de la République Helvétique ou à celui des 22 cantons ; les pièces de 5 batz (1 batz = env. 15 centimes), de 2½ batz, de 1 batz, de ½ batz, des kreutzers ou quarts de batz et des rappes au type des six cantons de Vaud, Fribourg, Berne, Argovie, Soleure et Bâle, liés depuis 1825 par un concordat monétaire valable pour 25 ans. Le franc de Suisse vaut 10 batz et le batz 10 rappes. Les monnaies de France et des Etats italiens qui ont le système monétaire décimal sont évaluées comme suit : la pièce d'or de 20 francs à 188 batz, l'écu d'argent de 5 francs à 34½ batz, la pièce de 2 francs à 13½ batz, le franc à 6½ batz et la pièce de 25 centimes à 1½ batz. Les anciennes petites pièces d'argent et les sols de cuivre n'ont pas cours. Enfin, entre les monnaies d'Allemagne, l'écu dit d'Empire ou de Brabant est évalué à 89½ batz, le demi écu à 19½ batz et le quart d'écu à 9½ batz ; toutes les autres monnaies allemandes au-dessous de cette dernière valeur n'ont aucun cours à Lausanne, mais elles peuvent être échangées au bureau de change, rue du Petit-St-Jean, n° 2.

On voyait il y a quelques années encore, poursuit le guide, beaucoup de lous d'or, de France, de 48 et 24 livres et des écus de 6 et 3 livres ; mais ces pièces ont presqu'entièrement disparu de la circulation. On rencontre par contre quelquefois des quadruples d'Espagne en or et des piastres en argent ; celles-ci valent 36 batz.

L'unité fondamentale des poids et mesures vaudois est le pied, égal à 3 décimètres.

Le pot est égal à 1 litre 35 centilitres de France.

Les principaux hôtels de Lausanne sont : le *Lion d'or*, à la rue de Bourg, pourvu de bains, et duquel dépend une maison dont les voyageurs jouissent d'une vue étendue sur la rue du Casino, le lac et les Alpes ; le *Faucon*, en St-Pierre, d'où la vue est également très belle. Ces deux hôtels jouissent d'une grande réputation et sont très fréquentés ; l'*hôtel d'Angleterre*, en St-Pierre, vaste bâtiment qui vient d'être restauré, et sur lequel on a élevé un belvédère d'où l'on jouit d'une vue magnifique ; l'*hôtel de France*, à l'entrée de l'Halle de St-Laurent ; la *Couronne* et la *Balance*, rue de Bourg, les *Trois Suisses*, Halle St-Laurent. Tous ces hôtels, sauf un, ont disparu. Il existe des bains publics au *Lion d'or*, sur la place de la *Riponne*,

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. — Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. — la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

au *Boverat*, au *Vallon*, à la *Maison de santé* et à *Chailly*.

Deux journaux politiques paraissent deux fois par semaine à Lausanne, en 1834 : *La Gazette de Lausanne*, chez Em. Vincent fils, imprimeur-libraire, rue du Pré, n° 32, rédigée par le docteur Miéville, et *Le Nouvelliste vaudois*, chez Ducloux, imprimeur, près du Casino. Les autres périodiques lausannois sont : le *Bulletin des séances du Grand Conseil*, le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique* (chez les frères Blanchard, imprimeurs au Petit-St-Jean), la *Feuille religieuse*, la *Feuille des Avis officiels* et enfin la *Feuille d'avis de Lausanne*.

Les étrangers qui désirent séjourner dans cette ville doivent se présenter au *Bureau de la Préfecture*, derrière l'église St-François, pour y faire viser leurs passeports, puis au Bureau de police pour y obtenir un permis de séjour.

On compte à Lausanne un millier de maisons (1910 : 5340) et 60 rues ou places formant ensemble six quartiers.

La place du *Pont* et les deux petites rues étroites et obscures qui y aboutissent sont traversées dans leur longueur par le Flon qui y fait mouvoir plusieurs moulins à grains, ainsi que les artifices du vaste établissement de tannerie et mégisserie de M. J.-J. Mercier, où sont ordinairement occupés un grand nombre d'ouvriers. Dans l'une de ces rues sont aussi les abattoirs et les boucheries de la ville.

La place de la *Palud* sert de marché aux grains, en attendant que les travaux entrepris depuis quelques années dans un emplacement voisin soient terminés et puissent offrir à la ville et aux environs un marché plus vaste et plus commode. Le syndic a son logement à l'Hôtel de Ville de la *Palud*. Au-dessus de la rue de la *Mercerie* est une petite chapelle moderne qui sert à la fois aux cultes allemand, anglican et catholique-romain. Un peu plus haut que la chapelle se trouve l'*hospice cantonal*, grand et bel édifice, fondé en 1282 et relevé en 1766.

Le Guide de 1834 donne en détail les inscriptions qui figuraient sur les nombreux tombeaux conservés dans la cathédrale. En voici quelques-unes :

J. François Gaudard, mort à Lausanne le 20 janvier 1662, après y avoir été honoré de la judicature pendant 31 ans.

A Dieu très-bon et très-grand, et à la mémoire de la noble dame Barbara Windenbach. Sara, Anne et Elisa, qui furent les astres de leur sexe, reposent aussi dans la même tombe. Sara fut distinguée par toutes les vertus d'épouse ; Anne et Elisa furent les épouses de Dieu. David de Büren a eu soin de faire placer ce modeste monument. 1652.

A Jacob de Gryers, bailli de Chillon et d'Echallens, officier supérieur au service militaire de France, mort à Echallens le 13 février 1635. — Son corps attend ici la résurrection.

(A suivre.)

MARC HENRIOD.